



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 5 juillet 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim
Lucille Angers, greffière adjointe par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière adjointe par intérim constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-07-231)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-232)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Il procède à la lecture de la lettre adressée à l'ancien directeur général de la Ville de Saint-Lambert, M. Georges Pichet, de la part du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) relativement à la divulgation d'actes répréhensibles concernant le remboursement au maire de frais de déplacement pour participer à des activités de l'agglomération de Longueuil.

Le conseiller Loïc Blancquaert s'absente de 19 h 35 à 19 h 39.

Mot du maire

BIENVENUE À NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Pour commencer, j'aimerais vous présenter Monsieur Jacques Des Ormeaux, qui agira à titre de directeur général par intérim jusqu'aux prochaines élections municipales, en remplacement de Georges Pichet qui a quitté notre organisation pour sa retraite le 30 juin dernier.
- Monsieur Des Ormeaux est un homme d'expérience, ayant notamment été directeur général pendant 10 ans à la Ville de Bromont, avant de prendre lui aussi sa retraite de cette ville.
- Je suis sûr qu'il saura prendre en main les dossiers importants de la municipalité et guider l'équipe avec un bon leadership.
- Monsieur Des Ormeaux, permettez-moi de vous souhaiter officiellement la bienvenue pour cette première séance dans votre nouvelle fonction.

POURSUITE

- Comme vous avez pu le lire dans un certain média, une poursuite a été déposée contre moi, la Ville de Saint-Lambert et notre ancien directeur général, Georges Pichet, par le conseiller Bernard Rodrigue.
- Vous comprendrez que le dossier étant judiciairisé, il m'est impossible de commenter le sujet et de répondre à des questions s'y référant, et ce, afin d'assurer le bon déroulement des procédures.
- Je vous remercie à tous de votre compréhension.

ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

- Le retour de Saint-Lambert en zone verte apporte plus d'assouplissements au niveau de nos activités.
- Déjà, la réouverture des salles de spectacles et des restaurants ainsi que la possibilité de tenir des activités dans des espaces publics nous apportent un certain retour à une vie sociale plus normale.
- Cette situation permettra, entre autres, de tenir les fêtes de Saint-Lambert à la fin de l'été et notre programmation de spectacles estivale dans les parcs.
- Nous pourrons également revenir progressivement à des rencontres en présentiel.
- Notamment, la prochaine séance du conseil du mois d'août se tiendra au centre multifonctionnel et vous serez invités à y assister sur place.



- Nous poursuivrons tout de même la vidéodiffusion en direct pour faciliter une plus grande accessibilité, puisque vous avez été plusieurs à nous témoigner votre appréciation pour ce nouveau service.
- Malgré tout, je vous invite à la prudence et de continuer de suivre les consignes de la Santé publique.

FESTIVAL CLASSICA

- Le 22 juin dernier, j'ai assisté au concert de clôture de la 10e édition du Festival Classica donné par l'Orchestre métropolitain et son chef, Yannick Nézet-Séguin, à l'aréna Eric-Sharp.
- Cette 10e édition est survenue après une année des plus difficiles, particulièrement pour l'industrie culturelle qui a largement souffert des impacts de la pandémie.
- Je tiens à souligner la résilience des organisateurs du Festival Classica qui ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au cours des derniers mois.
- Malgré la situation, le public a été au rendez-vous cette année, ce qui démontre à quel point la réputation d'excellence des spectacles du Festival Classica n'est plus à faire.
- En 10 ans, ce sont plus de 380 concerts devant plus de 365 000 festivaliers qui ont été offerts et ont contribué à enrichir l'offre culturelle de notre communauté.
- Je suis fier que ce projet puise ses racines chez nous et je ne peux que souhaiter encore de nombreuses années de succès au festival, et ce, au plus grand bénéfice des mélomanes et amateurs de musique classique.

RETOUR SUR LES CONSULTATIONS D'URBANISME

- Ce printemps, nous avons tenu cinq consultations distinctes dans le processus de refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme.
- Je tiens à vous remercier encore une fois pour votre implication.
- Votre opinion est primordiale afin de nous assurer que le plan d'urbanisme soit en adéquation avec vos attentes pour l'avenir de la ville.
- Suite à ces consultations, un rapport regroupant l'ensemble des commentaires et réponses que vous avez fournis à travers les différents outils de consultation a été préparé et a été déposé sur le module de consultation, si vous souhaitez en prendre connaissance.
- Ces commentaires seront tous analysés et, s'ils respectent les orientations que nous nous sommes données, des modifications seront apportées aux documents de planification du territoire et aux projets de règlements.
- Ces nouvelles versions nous seront ensuite présentées pour que nous puissions procéder à leur adoption.
- Le processus de refonte est un processus laborieux qui devrait se poursuivre pour encore 8 à 12 mois, soit jusqu'en 2022.
- Il reviendra donc au prochain conseil municipal de finaliser ce processus et de tenir la deuxième consultation.
- J'espère qu'il pourra alors compter sur votre participation, comme nous avons pu compter sur la vôtre jusqu'à présent.

PARTAGEONS LA ROUTE

- Que ce soit en vélo, en prenant une marche ou en se déplaçant en auto pour faire des courses et, à un certain moment, nous nous croisons tous sur la route.
- Peu importe l'activité à laquelle vous vous adonnez, portez attention aux autres utilisateurs de la voie publique et au respect des règles.
- Faire un geste de la main pour remercier quelqu'un qui vous laisse traverser, garder une distance sécuritaire avec les autres utilisateurs, faire preuve de patience lorsque certaines personnes vous ralentissent, sont tous des comportements simples à adopter pour rendre cet espace commun sécuritaire et agréable.
- Piétons, cyclistes ou automobilistes, soyons courtois et vigilants en tout temps!



BON ÉTÉ!

- Comme c'est la dernière séance du conseil avant la fin du mois d'août, je terminerai mon mot du maire en vous souhaitant un très bel été.
- Pour ceux qui resteront à Saint-Lambert, je vous rappelle la présence du marché fermier du vieux Saint-Lambert tous les jeudis devant le centre multifonctionnel.
- Il offre une expérience très agréable à la clientèle qui y trouve des produits frais de qualité.
- Depuis quelques semaines, vous pouvez profiter du piano public pour animer l'avenue Victoria de belles mélodies ou pour écouter le talent de vos concitoyens, tout en respectant la distanciation sociale, bien entendu!
- Nous vous proposons également une programmation diversifiée pour le retour des Mardis en famille et des Jeudis de la place.
- Vous avez été nombreux à me témoigner que ces rendez-vous vous ont manqué l'an passé.
- Profitez-en bien pour faire le plein de culture à compter du 6 juillet, tous les mardis et jeudis soirs.
- La brigade B sera aussi présente dans les parcs cet été.
- Ainsi, certains services et des activités vous seront offerts hors des murs de la bibliothèque.
- Son objectif est d'accroître la visibilité et l'offre de service de la bibliothèque en venant directement à vous.
- C'est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir le Musée à ciel ouvert, qui vous propose à travers la ville une exposition magistrale à contempler seul, en famille ou entre amis.
- Finalement, les fêtes de Saint-Lambert avec sa grande braderie et ses animations clôtureront l'été de belle façon.
- Je félicite la Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert pour sa résilience et ses efforts.
- Malgré un contexte incertain et des mesures strictes, elle réussira à vous offrir un événement exceptionnel et divertissant.
- Je vous souhaite un très bel été rempli de culture, de plaisir et de belles découvertes.
- Au plaisir de se revoir bientôt!

Le conseiller Francis Le Chatelier s'absente de 19 h 41 à 19 h 42 et le conseiller Loïc Blancquaert s'absente de 19 h 41 à 19 h 46.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 48 et se termine à 20 h.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 17 juin 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



(2021-07-233)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2021, à 16 h;
- 2.2 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement des projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-1904);
- 4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2021 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2021-1810);
- 4.2 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 14 juin 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021- 1891);
- 5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Longueuil prenant effet le 31 décembre 2015 (SD-2021-1510);
- 5.2 Adoption du texte du Régime de retraite des employés pompiers de la Ville de Longueuil prenant effet le 14 janvier 2014 (SD-2021- 1556);
- 5.4 Suspension et réaffectation de l'employé cadre n° 043026 (SD-2021-2011);
- 6.2 Attribution de gré à gré du contrat FU-21-003 pour l'acquisition de dégrilleurs et d'équipements connexes pour le Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2021-1816);
- 8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'École nationale de police du Québec pour le développement d'une épreuve standardisée d'aptitudes physiques pour la sélection des membres d'un groupe d'intervention (G.I.) ou d'un groupe tactique d'intervention (GTI) (SD-2021-0957);
- 8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (CAVAC) concernant l'affectation de deux agent(e)s du CAVAC au sein du Service de police comme agent(e)s de service aux victimes (SD-2021-1600);
- 8.3 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil relative à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels d'auditeurs indépendants (SD-2021- 1811);
- 8.4 Approbation de l'avenant-9 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-1914);



- 8.5 Approbation de l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie (SD-2021-1923);
- 8.6 Adoption du Règlement CA-2021-348 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2021-1653);
- 8.7 Adoption du Règlement CA-2021-349 autorisant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel corporatif de gestion de la maintenance assistée par ordinateur et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1388).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-234)

Orientations du conseil - séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

4.1 Adoption de la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 (SD-2021-1791).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Il n'y a eu aucun rapport des représentants de la ville sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 17 juin 2021.



(2021-07-235)

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (2021-169-1)

CONSIDÉRANT QU'Un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Bourgoin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet l'introduction des dispositions favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour une période de 3 ans à compter du 25 juin 2021 et ce, conformément au Projet de loi 67.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle* (2021-169-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122);

La greffière adjointe par intérim procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 20 juin 2021, pour les sommes respectives de 1 157 931,43 \$ et 632 674,78 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2021-07-236)

Autorisation - Vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 5 juillet 2021, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2019 n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, le 13 octobre 2021 à 11 h, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2019, 2020 et 2021;

D'AUTORISER le trésorier ou le trésorier adjoint à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-237)

Virement de fonds au poste budgétaire des frais juridiques

PROPOSITION TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RETIRER le point de l'ordre du jour.

La proposition technique n'ayant pas été appuyée par un autre membre du conseil, elle ne fait pas l'objet d'un débat et n'est pas mise aux voix, en conformité avec l'article 15 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (2015-125).

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande introductive d'instance en dommages intérêts déposée par le conseiller Bernard Rodrigue contre la Ville de Saint-Lambert, le maire, M. Pierre Brodeur, et le directeur général, M. Georges Pichet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra assumer les frais de défense du maire, du directeur général et de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'affecter les fonds nécessaires au poste budgétaire 02-132-91-981 afin de couvrir les frais juridiques au traitement de ce dossier.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le transfert et l'affectation d'une somme de 350 000 \$ au poste budgétaire 02-132-91-981 à partir du surplus libre;

DE MANDATER M^e François Guimond de la firme Dunton Rainville pour représenter la Ville; et

D'AUTORISER le Service des finances à payer toute facture en lien à ce dossier.

Le conseiller Bernard Rodrigue déclare qu'il s'abstient de voter en raison d'un conflit d'intérêts.

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

La greffière adjointe par intérim procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 6 juin au 22 juin 2021.



(2021-07-238) Entente concernant le renouvellement de la convention collective aquatique SCFP306

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications et du comité RH/Finances.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER la Convention collective aquatique SCFP 306 en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2026; et

D'AUTORISER le maire et la directrice des ressources humaines et des communications à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-239) Nomination temporaire - Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE NOMMER, sur une base temporaire, M Philippe Angers, pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux, afin de pouvoir délivrer des permis, des autorisations, des avis et constats d'infraction et cela jusqu'à la fin du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-240) Achat d'un équipement de mise à niveau de lecture des compteurs d'eau existants

CONSIDÉRANT QUE la relève des compteurs d'eau commerciaux est essentielle à la tarification de la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur est en mesure d'offrir un système de relève compatible avec les compteurs et les antennes actuelles.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE une entente d'une durée de 5 ans avec l'entreprise *Les Compteurs Lecompte Ltée*, conformément à sa soumission du 16 mars 2021;



D'AUTORISER la dépense totale de 52 277,42 \$, toutes taxes comprises, pour l'achat de l'équipement de lecture des compteurs d'eau ainsi que les abonnements annuels à TEMETRA;

D'IMPUTER la dépense de 22 420,13\$, toutes taxes comprises, au *Programme de paiement comptant progressif (PCP)* pour l'exercice financier 2021;

D'IMPUTER les dépenses de 29 857,29 \$, toutes taxes comprises, pour les abonnements annuels subséquents au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux*, ou en son absence la superviseure à l'approvisionnement, à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-241)

Participation à l'appel d'offres de l'UMQ - achat regroupé de bacs et mini-bacs de cuisine en 2022

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et des mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022 dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Saint-Lambert confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Lambert s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce



document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Saint-Lambert à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Saint-Lambert reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Loïc Blancquaert s'absente de 20 h 23 à 20 h 24.

(2021-07-242) Entente de services - Société Canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QU'EN 2020, trois ménages de Saint-Lambert ont fait une demande de soutien relativement à la pénurie de logement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert se doit de prévoir une entente de services avec la *Société Canadienne de la Croix-Rouge* afin de contrer à la crise du logement anticipée en 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ENTÉRINER l'entente de service entrée en vigueur le 21 juin 2021 et signée en urgence avec la *Société Canadienne de la Croix-Rouge*, au montant maximum de 28 590,00 \$;

D'IMPUTER la dépense (maximale) au poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-243) Demande d'aide financière - Foire d'art contemporain (FAC), édition 2021

CONSIDÉRANT QUE la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert est un organisme reconnu de la Ville de Saint-Lambert qui apporte une vitalité culturelle et économique à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel a été éprouvé dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert offre une nouvelle programmation pour l'édition 2021;

CONSIDÉRANT l'appui du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER la tenue de la 12^e édition de l'événement la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert devant se tenir du 25 septembre au 24 octobre 2021 dans le centre-ville de Saint-Lambert (La FAC parcours urbain) ainsi que de la médiation culturelle au Centre multifonctionnel (81, rue Hooper), les 9 et 10 octobre prochain. à titre gratuit incluant ses équipements, ainsi que le support logistique et technique de la Ville ;

D'OFFRIR l'intégration de l'événement dans les publications imprimées et sur le web de la Ville de Saint-Lambert.

D'ACCORDER l'aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de l'événement; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-244) Demande d'adhésion au programme GRAME - financement de l'achat de filtres à laveuse

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) lance un programme de subvention pour l'achat des filtres à microfibrilles destiné aux municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de microplastiques dans l'eau potable est un enjeu environnemental et de santé important;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'AUTORISER la chef de division de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente-type proposée par le GRAME: *Pour un fleuve plus propre - volet filtres pour microfibrilles.*

D'AUTORISER le paiement de la somme de 3 000 \$, à titre de subvention au programme de promotion pour les filtres à microfibrilles du GRAME afin que les Lambertois aient accès à un équipement à coût réduit.

D'IMPUTER la dépense de 3 000 \$ au Fonds Vert, poste budgétaire 02-470-00-499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-245) Lancement du guide d'organisation des activités écoresponsables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert désire promouvoir les pratiques écoresponsables et réduire l'empreinte écologique de toutes les activités sur son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER le Guide d'organisation des activités écoresponsables afin de sensibiliser les citoyens, les organismes, les commerces, les promoteurs et l'administration municipale de la Ville de Saint-Lambert à l'écoresponsabilité locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-246) Renouvellement licences de reproduction - Musée à ciel ouvert

CONSIDÉRANT QUE le projet « Musée à ciel ouvert » a été autorisé par le conseil lors de la séance du 14 mars 2016 (résolution no 2016-03-049).

CONSIDÉRANT QUE les *Ententes licences de reproduction* pour les artistes sélectionnés pour le projet du Musée à ciel ouvert, édition 2016 sont terminées.

INTERVENTION

Le conseiller Bernard Rodrigue propose d'ajouter, après le premier paragraphe, le montant de la dépense et l'imputation budgétaire. La résolution se lit donc comme suit:

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE RENOUVELLER les ententes de licence de reproduction avec les artistes sélectionnés lors de la phase 2016 du projet du Musée à ciel ouvert, et ce, pour une période d'exposition de 5 ans;

D'IMPUTER la dépense de 6 741,31 \$ au surplus non affecté, poste budgétaire 02-771-00-699;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-247) Adhésion au programme d'excellence pour la biodiversité de Réseau environnement

CONSIDÉRANT la participation de la Ville de Saint-Lambert au développement du Programme d'excellence pour la biodiversité (PEXBD) mis en oeuvre par le Réseau Environnement, un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT le soutien technique offert aux municipalités ayant adhéré au programme.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER la chef de division de l'environnement à déposer la demande d'adhésion au *Programme d'excellence pour la biodiversité* en 2021 et de la déléguer comme personne-ressource pour le programme;

DE S'ENGAGER à participer au programme d'excellence pour la biodiversité;

DE PRÉVOIR au budget les fonds requis pour payer les frais d'adhésion annuels à compter de l'exercice financier 2022, conformément aux tarifs calculés en fonction de la population desservie;

D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-470-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-248) Demande de subvention au Programme de plan d'action d'aménagement de quartiers durables de la FCM

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Lambert désire mettre en oeuvre un plan de développement durable sur son territoire correspondant à la vision d'aménagement durable 2035 développée en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à élaborer un plan, y inclure une vision, des objectifs et des cibles dans le cadre du *Programme Plan d'aménagement de développement durable* de la Fédération canadienne des municipalités afin d'amorcer et d'améliorer la mise en oeuvre du plan de développement durable de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Lambert s'engage à consacrer la somme de 53 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la *Direction du génie de l'urbanisme et de l'environnement* à présenter une demande de financement auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme du *Plan d'action d'aménagement de quartiers durables* ;

D'IMPUTER les dépenses jusqu'à concurrence de 53 000 \$ au poste budgétaire 02-470-00-112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-249)

Nominations au comité de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes vacants au sein du comité de développement durable et d'environnement en remplacement de M. Vincent Guimont-Hébert et M. Fabien Ciconski;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.1 de la Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc, la durée du mandat du nouveau membre est égale à la période non expirée du mandat du membre remplacé. Ce mandat est renouvelable.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE NOMMER mesdames Nathalie Marceau et Monique Legault à titre de membres du Comité du développement durable et de l'environnement pour un mandat de 19 mois, à compter du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-250)

Nomination - comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Mme Huguette Copti;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.1 de la Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc, la durée du mandat d'un nouveau membre est égale à la période non expirée du mandat du membre remplacé. Ce mandat est renouvelable.

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE NOMMER M. Luc Côté comme membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant de la Société d'histoire Mouillepiep jusqu'au 16 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-251)

Fermeture de rues - Exposition des voitures classiques - Édition 2021

CONSIDÉRANT la demande soumise par l'organisateur pour tenir l'édition 2021 de l'*Exposition des voitures classiques*.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'AUTORISER la fermeture des rues désignées, à l'occasion de l'*Exposition de voitures classiques*, le dimanche 15 août 2021 à compter de 06h30:



- la partie de la rue Elm comprise entre l'avenue Victoria et l'avenue Saint-Denis;
- la partie de l'avenue Victoria comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster;
- la partie de l'avenue Argyle comprise entre l'avenue Victoria et la rue d'Aberdeen;
- la partie de la rue Green comprise entre l'avenue Victoria et l'avenue Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-252)

Fermeture de rues - Les fêtes du village à Saint-Lambert - Édition 2021

CONSIDÉRANT la demande soumise par le chargé de projet pour tenir l'édition 2021 des Fêtes du village à Saint-Lambert.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ACCORDER la fermeture temporaire à la circulation des rues suivantes pour la tenue de l'événement *Les fêtes du village à Saint-Lambert*, du 20 août 2021 à compter de 6h30 jusqu'au 23 août à 6 h 30 :

- la partie de la rue Elm comprise entre les avenues Victoria et Lorne;
- la partie de la rue Green comprise entre les avenues Victoria et Notre-Dame;
- la partie de la rue d'Aberdeen comprise entre les avenues Victoria et Notre-Dame;
- la partie de l'avenue Argyle comprise entre l'avenue Victoria et la rue d'Aberdeen, l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue d'Aberdeen devant en tout temps demeurer ouverte à la circulation;
- la partie de l'avenue Victoria comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster;
- la partie de la rue Webster comprise entre les avenues Victoria et Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-253)

Intérêt pour la construction d'un nouveau CPE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle *Loi sur l'instruction publique* incite les villes à acquérir des terrains pour des établissements d'enseignement et des services de garde;

CONSIDÉRANT la lettre d'intérêt pour la construction d'une installation CPE transmise par la directrice générale du CPE Agathe la Girafe en date du 17 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

QUE la Ville s'engage à offrir un terrain au CPE Agathe la Girafe, permettant à ce dernier de déposer un projet au ministère dans le but d'obtenir une subvention pour la création d'un troisième établissement à Saint-Lambert, en conformité avec la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 14 juin 2021

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière adjointe par intérim, concernant la résolution n° 2021-06-197 ayant pour objet l'appel d'offres n° 21ÉQUI06 - acquisition d'une camionnette 4 roues motrices. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 2021 ainsi que de la séance spéciale du 25 mai 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

(2021-07-254) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 816, avenue Oak (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 816, avenue Oak aux conditions suivantes :

- Les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie en façade avant doivent être composés de bois de même couleur que les colonnes et poutres proposées;
- L'ensemble des volets existants doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-255) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 111, avenue Alexandra (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de la façade pour l'immeuble situé au 111, avenue Alexandra aux conditions suivantes :

- L'ensemble de l'élévation latérale droite du nouveau volume donnant sur la rue Osborne doit être recouverte de pierre récupérée. Si la quantité de pierre



récupérée est insuffisante, l'élévation latérale droite du nouveau volume doit être recouverte entièrement de brique d'argile identique à l'existante;

- L'allège proposée sous la fenêtre de l'étage donnant sur l'élévation avant du nouveau volume doit être prolongée au niveau de la façade donnant sur la rue Osborne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-256) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 239, rue Green (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de la façade pour l'immeuble situé au 239, rue Green aux conditions suivantes :

- Le fond de l'enseigne doit être de la même couleur que le revêtement sur lequel la structure est apposée;
- L'éclairage proposé doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-257) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 260, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades pour l'immeuble situé au 260, boulevard Desaulniers aux conditions suivantes :

- Les deux fenêtres en projection gauche de l'élévation avant donnant sur le boulevard Desaulniers doivent être composées de deux sections horizontales;
- Si des meneaux horizontaux sont proposés au niveau des nouvelles ouvertures, ces derniers doivent être centrés verticalement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-07-258) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 295, avenue Cleghorn (district 4)

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil a décidé de désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que présenté (résolution no. 2020-12-389);

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 295, avenue Cleghorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-259) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 309, avenue Saint-Denis (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 309, avenue Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-260) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 470, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte



D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 470, avenue Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-261) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 549, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 549, avenue de Brixton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-262) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 845, rue Closse (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 845, rue Closse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-263) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 915, avenue Oak (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil a décidé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution no 2021-06-218);

CONSIDÉRANT les modifications proposées par les propriétaires au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déjà approuvé;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 915, avenue Oak aux conditions suivantes :

- L'option 1 doit être retenue à la condition que le nouveau volume abritant le *mudroom* soit davantage en retrait par rapport à la façade principale du bâtiment;
- Un aménagement paysager doit être aménagé entre les deux portes d'entrée donnant sur l'élévation avant du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-264) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 154, avenue de Dulwich (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 154, avenue de Dulwich à la condition suivante :

- le volume du nouveau garage doit être davantage en recul par rapport à la façade principale du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-07-265) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 776, avenue Oak (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par les propriétaires au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suite au troisième projet présenté lors de la rencontre du 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 776, avenue Oak à la condition suivante :



- le bac de plantation proposé en façade avant sous la fenêtre de l'agrandissement doit être une installation permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 42 et se termine à 20 h 56.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 20 h 56 à 21 h 15.

Ce tour de table débute avec le conseiller David Bowles.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 16.

Pierre Brodeur
Maire

Lucille Angers
Greffière adjointe par intérim